

CNESER

Elections – 15 juin 2023

Quel autre syndicat peut se prévaloir d'avancées significatives liées à ses capacités de négociation et à son action revendicative auprès du Ministère ?

Lors de ce mandat nous avons été particulièrement attentifs à la mise en œuvre de la Loi de Programmation de la recherche. En travaillant ces dossiers en montrant ce qui ne fonctionne pas ou mal mais aussi ce qui va bien, nous avons été reconnus comme interlocuteur valable par le MESRI. **Ainsi, Sup'Recherche-UNSA a obtenu notamment :**



La voie d'accès aux corps des PU dite du « repyramidage » et plus encore, par notre travail d'analyse et de bilan des deux premières campagnes **nous avons convaincu le ministère de prolonger de deux années ce dispositif (jusqu'à 2027).**

La prime « deux smics » est aussi à porter à notre action ainsi que la **dotation de démarrage** pour les enseignants-chercheurs nouvellement recrutés.

Ce que nous porterons lors du prochain mandat :

La mise en place au sein du CNESER d'une **commission d'études spécialisée sur le financement des EPST et EPIC** car aujourd'hui le CNESER ne peut pas émettre un avis éclairé sur la répartition des moyens ;

La défense de la qualité des formations qui passe par :

- Une professionnalisation du premier cycle qui se décline en fonction du projet professionnel de l'étudiant
- Le respect de la loi qui réserve le monopole de la collation des grades aux établissements publics
- Une offre universitaire publique de qualité sur l'ensemble du territoire



Sup'Recherche-UNSA siège au CNESER disciplinaire, **nous serons attentifs à l'accroissement inquiétant de l'usage de la suspension par les autorités universitaires.** Nous mettrons tout en œuvre, localement et nationalement, pour que les collègues suspendus sans raison voient leur réputation restaurée.



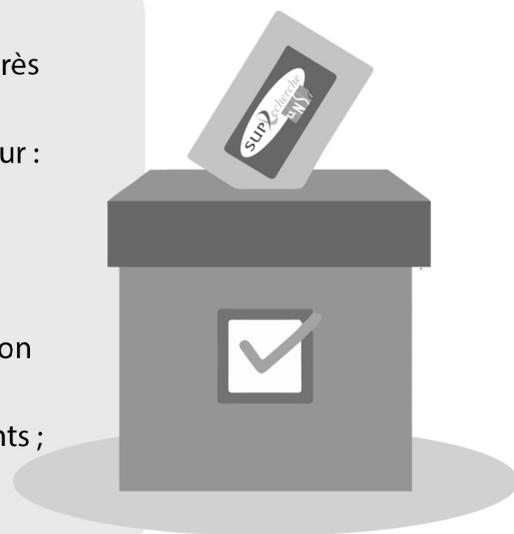
Nous continuerons à porter :

- La mise en place d'un mouvement spécifique « mutation » suivant l'accord que nous avons conclu avec France Université ;
- La convergence de l'indemnitaire pour tous, notamment le **réalignement de la prime des PRAG-PRCE sur celle des MCF** ;
- L'alignement de la dépense moyenne par étudiant à l'université sur celle du post-bac des lycées ;

Il est impératif de donner au plus vite aux établissements **les moyens nécessaires** pour assurer des conditions d'études convenables pour les étudiants et des conditions de travail acceptables pour les enseignants et enseignants-chercheurs. **Pour cela Sup'Recherche-UNSA demande une loi de programmation pour les missions de formation des établissements d'enseignement supérieur.**

Le Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER) est une instance consultative placée auprès de la ministre chargée de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Il est obligatoirement consulté sur :

- La stratégie nationale de l'enseignement supérieur et la stratégie nationale de recherche ;
- Les orientations générales des contrats d'établissements pluriannuels prévus à l'article L. 711-1 du code de l'éducation et à l'article L. 311-2 du code de la recherche ;
- La répartition des moyens entre les différents établissements ;
- Les projets de réformes relatives à l'emploi scientifique.



Pour cette élection Sup'Recherche-UNSA a constitué des listes dans les collèges A & B avec un double souci de renouvellement des personnes et de représentation géographique la plus large possible.

Fidèle à nos valeurs et même si dans le contexte actuel nous sommes trop souvent conduits à nous opposer faute d'être entendus, **nous choisissons un syndicalisme constructif, proposant des amendements aux textes proposés.**